



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 074-257401729-20240502-D2024_04_16-DE



**Procès-verbal
Comité syndical
Mardi 2 avril 2024 à 18h15
Salle ORJOBET – CC Genevois**

Présidente : METRAL Christelle

Date de convocation : 21/03/2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 12

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 12

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, COTTET Danielle, GILET Laurent, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, VERDONNET Christian.

Excusés : BOGET Alain (Suppléant), CLAUDE Josette, DE VIRY François, RANNARD Paul, SAFONOVA Léna, SAUGE Pascal, SEVE François, VINCENT Carole (Suppléante)

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, DEMONCEAU Henry, MARTINEZ Julian, SCHUFFENECKER Anthony.

Secrétaire de séance : BELMAS Jean-Pierre

A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 27 février

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité doit se prononcer sur l'adoption du procès-verbal du comité syndical du 27 février 2024

Par 12 voix pour, 0 contre et 0 absences approuve le procès-verbal.

B. MESURES BUDGETAIRES

1. Approbation compte de gestion 2023

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réécriture des comptes qui doivent être identiques au compte administratif de l'ordonnateur. Il s'agit d'un compte administratif.

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

La Présidente propose d'approuver le compte de gestion du Trésor public pour l'exercice 2023 annexé à la présente délibération. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du Trésor public pour l'exercice 2023 annexé à la présente délibération. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

2. Approbation du compte administratif 2023

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil de l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

- Section de fonctionnement

Section	Sens	Chapitre	Budgétisé 2023	Réalisé 2023
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	459 270.00 €	371 179.19 €
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	402 600.00 €	364 936.00 €
		023 - Virement à la section d'investissement	34 234.15 €	- €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000.00 €	228 475.60 €
		65 - Autres charges de gestion courante	52 100.00 €	45 121.64 €
		66 - Charges financières	91 295.85 €	85 442.40 €
		67 - Charges spécifiques	22 000.00 €	21 192.00 €
		Total	1 296 500.00 €	1 116 346.83 €
	Recettes	013 - Atténuations de charges	22 000.00 €	21 546.40 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000.00 €	95 574.46 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	148 000.00 €	153 350.18 €
74 - Dotations, subventions et participations		1 025 000.00 €	1 057 809.23 €	

	75 - Autres produits de gestion courante		
	77 - Produits exceptionnels		
	Total	1 296 500.00 €	1 329 486.17 €

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
 Reçu en préfecture le 07/05/2024
 Publié le 07/05/2024 1 145.9
 ID : 074-257401729-20240502-D2024_04_16-DE

- Section d'investissement

Section	Sens	Chapitre	Budgétisé 2023	Réalisé 2023
Investissement	Dépenses	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000.00 €	95 574.46 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	178 000.00 €	168 696.93 €
		20 - Immobilisations incorporelles	21 000.00 €	2 370.00 €
		21 - Immobilisations corporelles	235 397.41 €	70 673.77 €
		23 - Immobilisations en cours	3 477 735.94 €	2 284 098.29 €
		Total	4 012 133.35 €	2 621 413.45 €
	Recettes	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 159 393.41 €	- €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	34 234.15 €	- €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000.00 €	228 475.60 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	330 612.99 €	330 612.99 €
		13 - Subventions d'investissement	252 892.80 €	- €
		Total	4 012 133.35 €	559 088.59 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (la Présidente n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) :

APPROUVE à l'unanimité sans le vote de la Présidente du SIGETA qui est sorti durant le suffrage, le Compte Administratif 2023 ainsi présenté en annexe de la présente délibération.

3. Affectation de résultat 2023

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Résultats de l'exercice 2023

- Section d'investissement :

- Recettes : **559 088,59 €**
- Dépenses : **2 621 413,45 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 de : - **2 062 324,86 €**

Résultat antérieur au 001 de + **3 159 393,41 €**

Soit un résultat cumulé au titre de l'exercice 2023 de **1 097 068,55 €**

- Section de fonctionnement :
 - Recettes : **1 329 486,17 €**
 - Dépenses : **1 116 346,83 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 de : **213 139,34 €**

Résultat antérieur reporté au 002 de **0,00 €**

Soit un résultat cumulé au titre de l'année 2022 de **213 139,34 €**

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **213 139,34 €** affecté en recette d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement)
- **1 097 068,55 €** affecté en recette d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
-

Le Comité Syndical, après en avoir voté, approuve à l'**unanimité**.

4. Vote du budget primitif 2024

La Présidente propose au Comité d'adopter le budget primitif 2024 par chapitre et précise que ce dernier reprend les éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire du 27 février 2024.

Il est également important de préciser que suite au passage à la M57 au 01/01/2023 et conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise la présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

La note de synthèse présente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit

-Section de Fonctionnement

Fonctionnement BP 2024			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montants	Chapitre	Montants
011 - Charges à caractère général	467 030.00 €	013 - Atténuations de charges	21 500.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	379 600.00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	246 654.58 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	182 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 158 584.58 €
65 - Autres charges de gestion courante	48 800.00 €	TOTAL	1 477 084.58 €
66 - Charges financières	75 000.00 €		

67 - Charges spécifiques	25 000.00 €
TOTAL	1 477 084.58 €

- Section d'Investissement :

Investissement BP 2024			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montants	Chapitre	Montants
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 097 068.55 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000.00 €	021-Virement de la section de fonctionnement	246 654.58 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	190 000.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	213 139.34 €
21 - Immobilisations corporelles	151 000.00 €	13 - Subventions d'investissement	252 892.80 €
23 - Immobilisation en cours	1 533 755.27 €	TOTAL	2 044 755.27 €
TOTAL	2 044 755.27 €		

Le Comité Syndical, après en avoir voté, approuve à l'unanimité le budget primitif 2024.

La Présidente du SIGETA,

Christelle METRAL

